

Document à l'intention  
des parents

## PLAN D'ACTION POUR UN CLIMAT SCOLAIRE SAIN, SÉCURITAIRE, POSITIF ET BIENVEILLANT

Centre  
de services scolaire  
des Sommets

Québec

ÉCOLE  
MASSON

### Les différents types de conflits

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### Portrait de notre école

93% des élèves se sentent en sécurité à l'école ce qui est une nette amélioration d'il y a 2 ans (74.5%)

La violence verbale est légèrement plus courante que la violence physique.

Les actes de violence se produisent plus souvent sur la cour d'école, lors des récréations.

Les actes reprochés sont souvent faits par un élève du même groupe.

Plus d'élèves sont à l'aise de parler avec un adulte de l'école (75,3%) plutôt qu'avec un ami (59,3%) ou un parent (72,8%).

Il y a un enjeu de perception de la part des élèves qui pensent que les adultes n'interviennent pas parce qu'ils ne voient pas l'intervention, pas de suivi. 64,2% pensent que les adultes interviennent.

*Portrait basé sur le sondage Bien-être ainsi que sur le Baromètre comportemental*

### Nos priorités

- Maintenir un sentiment de sécurité élevé
- Diminuer les gestes de violence sur la cour
- Augmenter la perception des élèves que les adultes agissent lors des situations de violence et d'intimidation.

### Les mesures de prévention

1. Faire connaître les surveillants, arrimer les équipes et aviser à l'avance des interventions;
2. Mettre en place des récréations guidées et animées, proposer différents jeux et présenter une affiche sur ce qu'est un geste de violence;
3. Responsabiliser l'élève et faire un retour avec lui (est-ce que je peux faire autre chose pour toi ?)

# PROTOCOLE D'INTERVENTION



## Les moyens pour faire un signalement



Billet dans l'agenda



Formulaire sur le site  
de l'école



Courriel à l'enseignante  
ou à la direction



Appel à la direction

### Les actions à prendre à la suite d'un acte de violence ou d'intimidation :

- Intervention immédiate auprès des élèves concernés par l'intervenant sur place ;
- Communication avec la direction et/ou la psychoéducatrice;
- Évaluation approfondie de la situation;
- Mise en place d'interventions pour assurer la sécurité des élèves (arrêto agir à long terme);
- Suivi (victime et acteur) avec la psychoéducatrice.

### Les mesures de soutien et d'encadrement offertes aux élèves qui sont victimes, auteurs ou témoins :

- Rencontre de suivi périodiquement pour évaluer la situation;
- Référer aux ressources professionnelles de l'école;
- Implication des parents;
- Suivi et analyse lors des rencontres bimensuelles du comité SCP 2.

Les sanctions disciplinaires varient en fonction de la gravité du geste posé, de la fréquence, de la légalité et du contexte.

Les sanctions peuvent aller au renseignement du comportement attendu, à la lettre d'excuses, au retrait de privilège et jusqu'à la suspension.

Le suivi se fait via le Baromètre (rapport envoyé par courriel) ou par téléphone selon la gravité du geste posé.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation a été adopté par le conseil d'établissement le 14 décembre 2021.